Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 55 [i.e. 56] (1985)

Heft: 4: Chômage, pauvreté et minimum vital

Artikel: Réflexions sur la politique de l'emploi

Autor: Charpilloz, Alain

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-824280

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

crise. Les effets bénéfiques de la loi fédérale sur l'assurance-chômage et l'indemnité en cas d'insolvabilité sont évidents là où le chômage est faible et de courte durée. Dans le Jura, la solidarité à l'échelon national que prône la loi est bien faible, en regard de la solidarité forcée entre Jurassiens.

V. G.

Réflexions sur la politique de l'emploi

par Alain CHARPILLOZ,
directeur d'Hélios S.A.

Les pays d'Europe occidentale sont riches, ou réputés tels, et pourtant la pauvreté y subsiste, refoulée, marginalisée, régionalisée ou cachée tout simplement. Les statistiques ont pour vertu de montrer les tendances générales et pour défaut de masquer les cas particuliers. Par les bouleversements économiques de la dernière décennie, nous avons appris à repenser notre vie commune, avec des principes oubliés en période faste.

Des principes oubliés

Le premier de ces principes est sans doute la précarité de notre niveau de vie. Les entreprises les plus prospères peuvent être torpillées par des événements lointains. Une guerre, des taux de change anarchiques ou une révolution technique sont de nature à remettre en cause des habitudes bien ancrées. Le plus frustrant est de constater que ces aléas ne dépendent de nous d'aucune manière et que nous devons nous y plier quand même.

Le deuxième principe est celui de la solidarité communautaire, dont les limites apparaissent vite, quand chacun doit se battre pour son pain. En période d'euphorie, les déshérités sont pris dans la fournée globale des revenus croissants. Quand vient le reflux, l'altruisme recule à la même vitesse et chacun se révèle prompt à voir dans les difficultés de son prochain les fruits de son incurie. La fin – durable peut-être – de l'emploi assuré pour tous nous a conduits au scepticisme envers l'aptitude de chacun à remplir une tâche économique. Nous avons parmi nous des gens confrontés à de grands obstacles (intérieurs ou extérieurs) : situation familiale, santé, niveau d'intelligence, aptitude à l'effort, etc. Chaque société manifeste ses pulsions humanitaires selon la manière dont elle traite ces cas. En dernière analyse, il peut arriver qu'elle ne trouve pas coupable de se montrer dure pour ces catégories d'indigents : elle peut juger que la faute première leur incombe ou que leur exemple éperonne les autres.

Il est plus choquant pour l'esprit de voir des gens capables et désireux de travailler, mais privés d'emploi par les aléas de la conjoncture. Un chômage de transit entre deux activités n'a rien que d'assez naturel, mais l'inaction forcée de longue durée se révèle démoralisante pour les personnes touchées et représente une perte sèche pour la communauté. Dans le Jura, où nous avons traversé des

années très difficiles, ce phénomène a pris parfois des dimensions angoissantes. Dans ces cas-là, il faut définir les priorités économiques et sociales, puis agir en conséquence.

Le dilemme d'Hélios

Aux pires moments de la crise, Hélios a été confrontée à un tel dilemme. Le niveau général des prix et une demande en chute libre nous ont contraints à choisir entre deux objectifs: le maintien de l'emploi ou celui de salaires nominaux. La réduction temporaire des salaires, qui pouvait être comblée pour les chargés de famille au moyen de travaux annexes au sein de l'entreprise, a donc été décidée. Cette opération n'entrait en vigueur qu'avec la suppression totale du chômage partiel chez les intéressés.
Nous étions conscients de violer un tabou, celui des «avantages acquis», et les mesures prises ont soulevé un véritable tollé. Ce n'est pas ici le lieu d'analyser le comportement du syndicat FTMH. Qu'il soit permis de rappeler qu'entre emploi et salaire acquis, il n'a pas choisi l'emploi. Mais cette rigidité sur le principe des «avantages acquis» était illusoire, car quel intérêt y a-t-il à se prévaloir d'acquis antérieurs lorsque leur fondement même, à savoir l'activité rémunérée, s'en trouve supprimé?
La méthode employée par Hélios pour sortir du tunnel était rigoureuse et cons-

Même avec l'aide de la commune...

Un couple habite un petit village des Franches-Montagnes. Le mari est âgé de 62 ans, son épouse a une quinzaine d'années de plus que lui. Elle touche une rente AVS simple de 814.– fr.
Le mari a été licencié à fin novembre 1982. Il était alors ouvrier spécialisé dans une entreprise industrielle et réalisait un salaire mensuel de 2505.– fr. En 1983, il se trouve au chômage total pendant 9 mois (gain mensuel moyen 1664.– fr.). Ensuite, durant les 3 derniers mois de l'année, il est occupé par la commune de son domicile à des travaux pour chômeurs. Son revenu passe alors à 1790.– fr.
En 1984, l'intéressé est à nouveau au chômage. Satisfaite de ses services, la commune va l'occuper par intermittence à des travaux pour les chômeurs. Durant cette période, il va réaliser, indemnités de chômage et travaux pour chômeurs confondus, un gain mensuel de 2100.– fr. Dès la fin 1984, il retrouve un emploi fixe sur un chantier, dans un village situé à 12 km de son domicile. Il gagne alors 10.– fr. de l'heure. Ce qui lui donne un revenu d'environ 1950.– fr. par mois.
En deux années, ses revenus auront donc diminué de 550.– fr. par mois. Ses charges, par contre, n'ont pas diminué. Elles se répartissent de la manière suivante:

– location avec charges	*400.—*
– cotisations de maladie	*397.—*
– impôts (y compris 100.– fr. pour arriéré)	*300.—*
– emprunt bancaire	*203.95*
– frais de voiture (indispensable pour se rendre au travail)	*600.—*
	1900.95

Lintas SBV 6084

„Mon argent c'est ma liberté. J'épargne à la SBS."

Par exemple sur un compte d'épargne.

Société de Banque Suisse
Schweizerischer Bankverein

PIGNONS ASTRA

CH 2735 BEVILARD TEL. 032/92 14 24

FABRICATION DE PIGNONS ET ROUAGES
POUR HORLOGERIE ET INSTRUMENTS DE PRECISION

à proximité : votre

BANQUE CANTONALE DU JURA

GARANTIE DE L'ETAT

Porrentruy, Delémont, Saignelégier
Alle, Bassecourt, Boncourt, Courrendlin, Le Noirmont

2942 ALLE

Pour une agriculture
jurassienne
moderne et dynamique

Coopérative agricole CENTRE-AJOIE
2942 Alle
Téléphone 066 71 24 24

tituait une gageure. Mais le plus dur n'était pas de vivre avec quatre ou cinq pour cent de revenu en moins: le plus difficile était d'accepter un recul, alors que trente ans de prospérité nous avaient tous habitués à la croissance quasi automatique des salaires nominaux. Il n'empêche que les emplois concernés ont été sauvés. Depuis lors, près de vingt millions de francs ont été versés en salaires, avec l'impact qu'on imagine sur la région.

La voie choisie ne constitue pas une panacée aux difficultés économiques de n'importe quelle entreprise. Mais il faut s'interroger, au-delà de cet exemple particulier, sur les conséquences de mentalités bloquées dans des circonstances exceptionnelles. Au cours des dix dernières années, nous avons assisté à des bouleversements sans précédent. L'industrie horlogère suisse a perdu les deux tiers de ses emplois. Toutes les normes qui régissaient les comportements des partenaires sociaux ont été battues en brèche. Si nous espérons maintenir inchangée une attitude née de conditions industrielles fort différentes, il faut en payer le prix et ce prix s'appelle souvent le chômage.

Pour créer des emplois

L'économie, cette «science du sordide» comme on la désigne méchamment, se venge sournoisement des entorses que l'ignorance nous fait commettre envers ses règles. Les raisonnements simplistes, les principes idéologiques déphasés et, pis que tout, les réglementations erronées, engendrent des effets pervers parfois plus graves que le mal à combattre. Un exemple: les entraves aux licenciements économiques sont ressenties comme une protection de l'emploi, alors qu'elles peuvent, plus puissamment encore, dissuader l'embauche. La réflexion centrée sur la protection des situations établies manque sa cible dans une période de chambardements industriels. Si l'on veut **vraiment** réduire le chômage, il faut axer toute son action sur **la création d'emplois**. En cette matière, les mesures sont restées fort timides, pour ne pas dire dérisoires.

En parallèle, la formation technique des adultes demeure une question ouverte. Pourtant, la qualité de la main-d'oeuvre et son niveau de connaissances représentent un atout essentiel et provoquent un effet d'entraînement économique. A la différence d'autrefois, nous sommes sollicités par des secteurs nouveaux, mouvants, et le manque de souplesse en la matière peut gâcher les meilleures chances. Les pouvoirs publics ont là une carte vitale à jouer et nous en sommes aux balbutiements pour l'instant.

Si l'on y pense, le versement d'allocations de chômage est aussi une chose étonnante, puisqu'on rémunère l'inactivité forcée des personnes touchées. Pourtant, un homme politique qui proposerait de placer, pour un temps déterminé, les personnes aptes à travailler dans des entreprises qui en feraient dûment la demande – leur salaire étant pris en charge pour une moitié par les caisses de chômage et pour l'autre par l'employeur – passerait pour un suppôt stipendié de capitalistes profiteurs. Admettons. Mais combien d'emplois nouveaux créerait-on de la sorte? Un tel système aurait mille défauts sous l'angle de la justice ou sous d'autres rapports, mais la question se trouve-t-elle là? Veut-on être juste, éviter quelques abus ou créer des emplois?

«Nous étions les rois du monde»

On glose beaucoup sur le «déclin» de l'Europe, souvent avec un masochisme singulier. Si notre tissu industriel est

Entre l'AI et l'assurance-chômage

Souffrant d'une instabilité liée à des problèmes d'ordre psychique, M. A. n'a pas pu suivre une formation conduisant à un certificat fédéral de capacité. Il a reçu une formation «sur le tas» dans une entreprise de la région qui l'a licencié au début de la crise économique. Son état psychique (non reconnu par l'AI) rend très ardue toute recherche d'emploi.
Lorsqu'il était salarié, M. A. vivait avec un salaire mensuel de 1950.– fr. Avec l'assurance-chômage, ce montant s'est réduit à 1431.– fr. Actuellement, M. A. touche 1215.– fr. au titre des secours de crise.
Notons au passage que les secours de crise ne prévoient pas de déduction AVS/AI/APG. M. A. doit donc verser 10 % de son salaire s'il veut continuer de cotiser à l'AVS. S'il était salarié ou chômeur, il ne devrait s'acquitter que de 5 % (part du salarié)...

atteint dans de nombreux secteurs, en avons-nous bien compris les motifs ? Avons-nous épuisé nos ressources réelles ou nous braquons-nous sur des valeurs caduques, qui pourraient bien être à l'origine de nos déboires ? Dans les entreprises, stimulons-nous assez l'effort et l'initiative individuels ou payons-nous les moins actifs sur le dos des meilleurs ? Et que dire de la politique fiscale ou des «prélèvements obligatoires» ?

Le cinéaste Brandt a tourné un film sur le Val-de-Travers avec un titre excellent: «Nous étions les rois du monde». Au lieu de maugréer contre ceux qui nous ont détrônés, ne vaudrait-il pas mieux observer comment ils s'y sont pris et adapter nos ripostes aux défis qu'ils nous lancent ? Le plus accablant serait que notre sottise ou notre aveuglement soient leur meilleure arme.

A. C.